

LES MALADIES A CARACTERE PROFESSIONNEL EN LIMOUSIN
RESULTATS DE LA 1^{ère} QUINZAINE MCP (JUN 2009)

Un programme financé par l'InVS, la DIRECCTE et l'ARS/GRSP du Limousin

Mis en place et coordonné par l'inspection médicale du travail de la DIRECCTE Limousin : Dr Nadine RENAUDIE
avec la collaboration de l'ORS du Limousin : Audrey ROUCHAUD, Dr Jean-Pierre FERLEY

Organisé dans le cadre du programme national MCP piloté par l'InVS : Dr Madeleine VALENTY

Rapport N°209-1 - Juillet 2010

➤ Contexte, objectifs et méthode

La région Limousin a souhaité s'engager dans le programme national de signalement des Maladies à Caractère Professionnel (MCP) initié par l'InVS et l'Inspection médicale du travail (IMT) et qui fonctionne déjà dans plusieurs régions. Pour ce faire, une convention tripartite a été établie entre la DRTEFP du Limousin (actuelle DIRECCTE), l'ORS du Limousin et l'InVS. Ce programme a par ailleurs reçu en 2009 le soutien du GRSP du Limousin. L'objectif de l'étude est de connaître le nombre, la nature et la répartition des maladies à caractère professionnel (MCP). Est considérée comme MCP toute pathologie en lien avec le travail, à l'exclusion des accidents du travail ou ses conséquences, et qui n'a pas été reconnue dans le cadre des maladies professionnelles (pas de déclaration ou déclaration en cours ou un refus de reconnaissance de la CPAM). Les MCP se différencient des maladies professionnelles (MP) par le fait que leur signalement est à l'initiative du médecin et qu'elles ne donnent pas droit à réparation. Ce dispositif devrait apporter un éclairage supplémentaire sur l'état de santé des travailleurs limousins et permettre d'en suivre l'évolution dans le temps.

Selon une périodicité déterminée (une à deux fois chaque année), les médecins du travail volontaires pour participer à ce programme pluriannuel doivent remplir pendant une période de 2 semaines (les "quinzaines MCP") une fiche de signalement à chaque fois qu'ils rencontrent un salarié présentant une MCP et fournir parallèlement la liste de l'ensemble des salariés vus en consultation durant cette période.

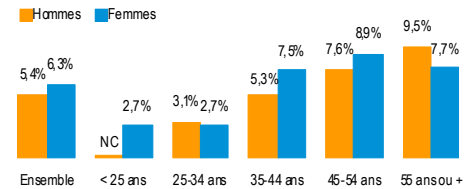
➤ Résultats

La première Quinzaine des Maladies à Caractère Professionnel en Limousin (8 au 20 juin 2009) a enregistré un taux de participation record de 70%. Tous les services de santé au travail se sont mobilisés sur cette première Quinzaine MCP, avec malgré tout une plus faible participation de la fonction publique (50%). Cette excellente participation a permis une bonne représentativité des salariés de la région en termes d'âge avec toutefois une surreprésentation des hommes (57% contre 50% dans la population salariée limousine) et des ouvriers (47% contre 28%) qui s'explique à la fois par la moindre participation des médecins du travail des services de santé de la fonction publique et par une périodicité plus importante des visites dans la population ouvrière.

L'enquête a révélé un taux de signalement des MCP de 5,8%, soit un taux proche de ce qui est observé dans les autres régions. On note de grandes variations selon l'âge, le sexe et le secteur d'activité. Les MCP les plus signalées sont les **affections de l'appareil locomoteur**, devant les **souffrances psychiques**.

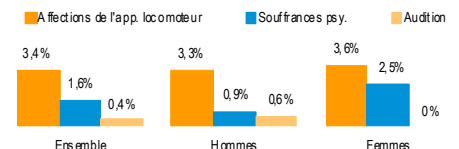
Ainsi, **3,4% des salariés vus en consultation présentaient une affection de l'appareil locomoteur à caractère professionnel**. Ces affections sont particulièrement présentes chez les seniors, chez les ouvriers et dans certains secteurs d'activité. Les deux principaux facteurs d'exposition seraient les contraintes posturales et articulaires et le port de charges ou de personnes.

De plus, cette étude estime la **prévalence des souffrances psychiques à caractère professionnel à 1,6%**. Elle est 3 fois plus élevée chez les femmes que chez les hommes vus en consultation (2,5% contre 0,9%). Les souffrances psychiques touchent plus particulièrement les cadres à l'inverse des affections de l'appareil locomoteur. Les violences psychologiques, les problèmes d'organisation du travail et les dysfonctionnements managériaux apparaissent comme les principaux facteurs d'exposition de ces souffrances psychiques.



Taux de signalement des MCP selon l'âge et le sexe

* NC = effectif < 5



Prévalence des principales MCP par sexe

➤ Discussion et conclusion

La réalisation de ce programme s'appuie sur l'expertise médicale clinique quotidienne du médecin du travail et sur sa parfaite connaissance du poste de travail. Un fort taux de participation des médecins du travail (tel que celui obtenu en 2009) s'avère indispensable pour envisager une représentativité satisfaisante de la population salariée limousine. Malgré cela, il s'avère nécessaire de cumuler plusieurs vagues ou quinzaines de signalement comme le prévoit le protocole pour pallier la faiblesse des effectifs étudiés. Il est à noter que cette première quinzaine, du fait du profil des médecins participants, surreprésente certains secteurs et certains types de salariés. Le fait de renouveler les périodes de signalement sur une année pourrait permettre de limiter cette surreprésentation. Malgré ces biais, les chiffres obtenus fournissent des précisions sur les maladies observées en lien avec le travail, particulièrement dans le champ des risques psychosociaux. De plus, pour les pathologies relatives aux souffrances psychiques (dépression, troubles du sommeil, anxiété...), il n'existe pas de tableau de maladie professionnelle permettant leur réparation. Quant au recours au système complémentaire de reconnaissance, il est dans ces cas peu utilisé du fait des conditions restrictives de saisine du Comité régional de reconnaissance des maladies professionnelles (CRRMP). C'est pourquoi les données issues du programme MCP apportent un éclairage sur la nature et les causes des pathologies ressenties par les médecins du travail comme particulièrement préoccupantes du fait de leur gravité ou de leur fréquence.

Enfin, les chiffres régionaux pourront être comparés à ceux qui paraîtront dans le prochain rapport national 2009. Cette comparaison éclairera sur la situation régionale par rapport à des moyennes nationales et devrait permettre d'orienter les futures actions de prévention en santé au travail.

Un document présentant les résultats de cette étude (8 pages) est téléchargeable sur le site de l'ORS du Limousin : <http://www.ors-limousin.org> ou de l'InVS : http://www.invs.sante.fr/surveillance/maladies_caractere_professionnel/default.htm. Vous pouvez également en faire la demande par courriel à l'ORS : ors@ors-limousin.org.